



Encaissement cheque de reservation

Par **articdu22**, le **09/06/2011 à 22:16**

Bonjour,rnrnj'ai voulu acheter une voiture chez un vendeur professionnel. après avoir essayé la voiture je le contacte par mail pour lui faire part de mon intérêt. il m'envoi la photo d'un bon de commande (avec date de livraison, modèle, prix,...) mais pas à mon nom. il me demande aussi 1 chèque de reserve de 400E (la voiture est vendue 5000E). pour des raisons professionnelles, je n'ai pas pu prendre la voiture a la date prevue (28/05) sur le bon de commande, j'en informe qqes jours avant le vendeur. on reprend rendez vous 6 jours après la date de livraison prevue (3/06), il m'appelle pour me dire que la voiture n'est pas prete, que je dois venir le lendemain. le lendemain (04/06), meme chanson. je lui dis que je ne peux plus me deplacer avant 1 mois, après discussion "houleuse", il me propose de me l'emmener contre remboursement du carburant et du billet de train de retour de son employé. je refuse. je lui informe d'abord par mail ensuite par lettre reommandée avec A.R que kje ne veux plus l'acheter, delais de livraison non respectée (et je parles pas de la discussion au telephone). il encaisse le chèque quelques jours ensuite pour couvrir les frais de remise en état de la voiture. puis je esperer recuperer les 400euros? si oui par quel moyen?rnmrci de votre attention

Par **mimi493**, le **09/06/2011 à 22:29**

Tout chèque remis a vocation à être encaissé immédiatementrnrnLe défaut de livraison est de votre fait ensuite, pouvez-vous prouver que la voiture n'était pas prete ?

Par **articdu22**, le **09/06/2011 à 22:41**

seulement des contacts telephoniques et eventuellement la facture des pièces que le vendeur a acheté pour la remettre en état (mais ça, faudrait les lui demander...). il ne les avait pas encore reçues.rn1 mail me disant que la voiture "sera" prete le jour du 2 ème rendez vous, après ma 1ère defection et non un mail me disant qu'elle est prete. je sais qu'elle ne l'était pas, c'est pour ça qu'il m'a prevenu le matin de ma venue et le lendemain. il m'a dit qu'elle sera prete seulement le mardi (9 jours après la date de livraison) mais je n'ai pas grand chose pour le prouver à part ma parole contre la sienne. et comment pourrais je prouver qu'elle n'était pas prête? je n'ai rien reçu comme "papier" seulement des échanges telephoniques.rnet je suis tout à fait d'accord que le chèque soit encaisser, c'est bien pour ça que je l'ai fais.rnmerci pour votre réponse si rapide, c'est très gentil.rncordialement